

5102114

Kigali, le 12/01/1987

N° 0129 /15.08.01

Objet: Transmission du  
Rapport de mission.

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

K I G A L I

S/C de Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de mission de la délégation rwandaise qui a participé aux travaux de la 11ème session de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) tenue à ALGER (Algérie) du 12 au 14 Novembre 1986.

Les assises d'ALGER avaient un ordre du jour abondant, mais les points qui ont retenu la plus grande attention des délégués ont porté essentiellement sur la réforme des structures et la question financière de cet Organisme Continental.

En matière de réforme des structures, les assises d'ALGER ont parachévé le travail commencé en 1983 par la 10ème session en répartissant notamment les fonctions entre les trois composantes : Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA), Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNOA), Union des Confédérations Sportives Africains (UCSA). Jusqu'à cette date, le CSSA était dirigé par des personnalités ne jouissant pas de rang politique alors qu'étant depuis 1977 reconnu par les chefs d'Etats Africains comme organisme intergouvernemental de l'OUA spécialisé en matière des Sports. Par ailleurs, l'ACNOA ainsi que l'UCSA dont le CSSA avait facilité l'éclosion opéraient en relation directe avec les fédérations internationales de même vocation sans concertation avec le CSSA.

Cette situation a créé des difficultés de coordination du Mouvement Sportif Africain et c'est à ce titre que la 10ème session tenue à Ouagadougou en 1983 a décidé d'une part de mettre à la tête du CSSA les Ministres de la Jeunesse et des Sports par système rotation et de placer l'ACNOA et l'UCSA sous la supervision du CSSA en tant que composantes du Mouvement Sportif Africain, d'autre part.

S'agissant de la question financière, il y a d'abord lieu de noter que le CSSA tire essentiellement ses ressources des cotisations des pays membres. Il se trouve malheureusement que beaucoup de pays ne s'acquittent pas régulièrement de leurs obligations financières. En effet, jusqu'à cette 11ème session, sur 49 membres seuls 12 pays dont le Rwanda avaient versé entièrement leurs cotisations. Il en résulte que le CSSA connaît des difficultés financières chroniques et que partant, il ne remplit pas correctement les missions qui lui sont dévolues.

Les assises d'ALGER ont invité les pays débiteurs à régulariser leurs engagements financiers sous peine de perdre la qualité de membre et d'être interdit à participer aux Jeux Africains. Néanmoins quelques actions visant à étoffer l'avoir du CSSA ont été décidées tel qu'indiqué dans le rapport détaillé en annexe.

En marge des travaux retenus à l'ordre du jour, les Ministres et Chefs de délégation de la Zone IV se sont réunis pour examiner le problème relatif au "Redécoupage des zones de développement sportif", point qui ne pouvait être discuté en séance plénière avant que les pays composant cette zone aient une position commune à présenter à l'Assemblée Générale. Il faut rappeler que certains pays membres de la zone souhaitent son éclatement suite à l'immobilisme inhérent à son énorme étendue et au non versement des cotisations de certains partenaires.

Au cours de cette réunion de concertation dirigée par le Ministre Congolais de la Jeunesse et des Sports, Présidents de la Zone IV, le chef de la délégation rwandaise a défendu le principe de consolidation de ladite zone plutôt que son éclatement. Il a souligné le fait que la zone IV constitue un cadre qui répond aux objectifs d'unité sous-régionale cultivée par les Chefs d'Etats de l'Afrique Centrale et que ce fait, il n'était pas indiqué de parler de son éclatement, mais plutôt de la recherche des voies et moyens devant en permettre la consolidation. Cette position constructive a été fortement appuyée par le Congo, le Burundi et la République Centrafricaine. Finalement les autres pays s'y sont ralliés et décision fut prise de réfléchir sur cette consolidation et de penser d'ores et déjà aux propositions concrètes à formuler lors de la prochaine conférence de la zone prévue à Brazzaville en avril 1987.

.../...

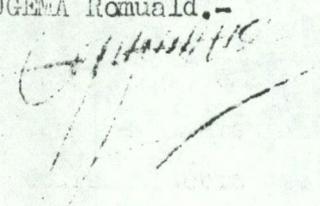
Les travaux de la 11ème session ont été par ailleurs marqués par la célébration du 20ème anniversaire du CSSA. En cette période où l'Organisme connaît un tournant décisif caractérisé par de profondes transformations, l'occasion a été donnée de saluer les actions positives posées et d'exprimer la franche détermination pour une redynamisation des interventions. Les prochaines assises seront abritées par le NIGERIA en décembre 1987.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

C.F.I. à :

- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI

Le Secrétaire Général au  
Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
MUGEMA Romuald.-



RAPPORT DE MISSION DE LA DELEGATION RWANDAISE  
A LA 11ème ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE QUI S'EST TENUE A  
ALGER (ALGERIE) DU 12 AU 14 DECEMBRE 1986.-  
=====

A. INTRODUCTION :

Le CSSA est l'organe suprême de coordination du Mouvement Sportif Africain. A sa création en 1968 à BANIAGO (Mali), il s'est fixé des objectifs qui sont en rapport avec le développement du niveau sportif africain et a confié à son Secrétariat Général la tâche de traduire en actes concrets cet énoncé de politique générale.

Par la suite, des actions tangibles ont été enregistrées dont la création des 7 zones de développement sportif qui sont des organes décentralisés devant permettre d'atteindre les différentes régions du continent; l'organisation des Jeux africains; la formation des cadres tant supérieurs que moyens, la mise sur pied des confédérations sportives africaines ainsi que l'implantation des Comités Nationaux Olympiques. Avec l'évolution et surtout dès que les confédérations et les comités nationaux olympiques ont commencé à occuper le terrain, on s'est aperçu qu'il fallait redistribuer les fonctions des différentes composantes du Mouvement sportif africain et réajuster son programme de développement sportif. On observait en effet que ces confédérations et ces comités déployaient des énergies dont le CSSA ne contrôlait pas nécessairement les retombées, car ces organismes se référaient plus aux organisations internationales correspondantes (Fédérations Sportives Internationales et le Comité International Olympique) qu'au CSSA qui avait la tâche de coordination du Mouvement Sportif Africain.

Ce constat a amené le Secrétaire Général du CSSA, Monsieur Amadou Iamine Ba, à organiser une table ronde à Tunis pour faire un diagnostic de la situation. Cette table ronde a élargé la nécessité de redéfinir les missions et fonctions du CSSA et partant une redistribution des rôles entre les différentes composantes du Mouvement Sportif Africain (CSSA, UCSA, ACNOA). A ces données d'ordre structurel est venu s'ajouter le caractère politique du CSSA suite à sa reconnaissance par l'OUA en 1977 comme organisme intergouvernemental spécialisé en matière des Sports.

Etant un organisme intergouvernemental et donc l'instrument de l'action concertée des chefs d'Etat Africains, il fallait également revoir la tête dirigeante car jusque là, le CSSA était dirigé par des personnalités ne jouissant pas de rang politique, ce qui n'entâchait pas moins la bonne marche des actions du CSSA.

La Table Ronde de Tunis (1980) a eu également à se pencher sur ce problème et a estimé qu'il fallait opérer une réforme qui tienne compte à la fois des règlements régissant le mouvement associatif international et de la spécificité africaine.

Aux fins d'examiner concrètement ces points d'ordre structurel et politique, il fut créé un comité ad hoc dont les propositions furent soumises à la 10<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale du CSSA tenue à Ouagadougou en 1983. A cette occasion, il a été décidé de mettre à la tête du CSSA les personnalités jouissant d'un rang politique, en l'occurrence les Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays membres par système de rotation. Par ailleurs, l'ACHOA et l'UCSA ont été repris comme composantes du Mouvement Sportif Africain des missions précises.

Cette décision importante d'ordre structurel et politique devant être prolongée par une articulation conséquente des textes réglementaires régissant le CSSA ainsi qu'un réajustement nécessaire des programmes d'actions, la 10<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale du CSSA a demandé à son comité exécutif de continuer le travail commencé dont les conclusions devaient être transmises à la 11<sup>ème</sup> session d'ALGER tenue du 12 au 14 Décembre 1986.

#### B. ORGANISATION DES TRAVAUX

La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par trois allocutions.

##### 1. Allocution du Dr NSANZIMANA Sylvestre, représentant de l'OUA.

Le représentant de l'OUA a d'abord évoqué avec une vive émotion les tristes événements vécus par le peuple algérien au moment de sa lutte pour la conquête de la liberté. Il a ensuite transmis au membres du CSSA les vives félicitations du Secrétaire Général de l'OUA, Mr IDE OUMAROU, pour le rôle déterminant que le CSSA a joué et continue de jouer pour la promotion du Sport en Afrique, la cohésion des peuples africains à travers les organisations sportives ainsi que pour les résultats positifs déjà enregistrés dans l'isolement du régime de l'apartheid. Il a noté que l'OUA est fier du CSSA et que ses succès sont aussi à mettre à l'actif de l'Organisation Continentale. Il devait terminer en souhaitant pleins succès aux travaux que l'OUA suit avec un grand intérêt.

##### 2. Allocution du Président en exercice du CSSA le Commandat ABDOU SALIM KABORE, Ministre de la Jeunesse et des Sports du BURKINA-FASO.

Le Président en exercice a d'abord salué avec une réelle satisfaction les réalisations déjà enregistrées par le CSSA depuis sa création. Il a souligné le caractère historique et de haute partie socio-politique de la 11<sup>ème</sup> session qui coïncide avec le 20<sup>ème</sup> anniversaire du CSSA et qui doit finaliser la réforme des structures du Mouvement Sportif Africain commencé en 1983 ainsi que le programme de développement sportif préparé par le Comité exécutif.

3. Allocution du Ministre KAMEL BOUCHAMA, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Algérienne Démocratique et Populaire et Représentant le Chef de l'Etat Algérien.

Au nom du Chef de l'Etat Algérien, Son Excellence CHADLI BENDJEDID, le Ministre KAMEL BOUCHAMA a lancé un véritable appel aux membres du Conseil Supérieur du Sport en Afrique pour que les assises d'ALGER constituent pour le CSSA, en ce tournant décisif de son histoire, l'occasion ultime devant permettre à notre organisation, émanation de l'OUA, à s'inscrire pleinement dans la stratégie globale de l'Unité africaine, particulièrement en cette fin de la décennie 80 marquée par de profondes mutations et des transformations structurelles.

C. ORDRE DU JOUR.

Après la cérémonie officielle d'ouverture, la séance plénière ont adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Appel des Délégués,
2. Examen et approbation de l'Ordre du jour,
3. Examen et approbation du Procès-Verbal de la 10ème session de l'Assemblée Générale,
4. Audition du Message d'Orientation du Président du C.S.S.A.
5. Rapports d'Activités :
  - a) - du Comité Exécutif présenté par le Secrétaire Général du CSSA;
  - b) - des Confédérations Sportives.
6. Examen et approbation du projet du Rapport-Programme élaboré par le Secrétaire Général du CSSA.
7. Rapports de gestion (Exercice 1985/86).
  - a) - Rapport Financier;
  - b) - Rapport d'Audit du Cabinet Comptable Agrée;
  - c) - Rapport du Comité Administratif et Financier.
8. Examen et adoption des budgets :
  - a) - projet de budget 1986/87
  - b) - projet de budget 1987/88.
10. Réforme des structures : révision des statuts.
11. Organigramme du Secrétariat Général.
12. Projet de Charte du Sport Africain.
13. "Pour un Nouvel Ordre Sportif International".
14. Rapport du Comité d'Organisation des 4èmes Jeux Africains de NAIROBI.
15. Apport du sponsoring au développement du Sport.
16. Sport et discrimination raciale.
17. Sport et violence.
18. 20ème anniversaire du Conseil Supérieur du Sport en Afrique.
19. Dates et lieu de la 12ème session de l'Assemblée Générale.
20. Questions diverses.

Il faut ici noter qu'à l'ordre du jour initial figurait également le point relatif au "Redécoupage des zones de développement sportif du CSSA" mais qu'il a été supprimé en séance plénière. Ce point avait été proposé par le président de la zone IV qui a ensuite formulé son retrait suite à l'intervention des représentants de cette zone qui estimaient qu'il n'était pas opportun de le soumettre à l'Assemblée Générale du CSSA. En effet, en août 1985 lors de la 18<sup>e</sup> Conférence des Ministres et Commissaires de la zone 4 tenue à Brazzaville, cette question avait été débattue mais n'avait pas trouvé de règlement définitif.

Il faut rappeler que les pays de la zone 4 qui préconisent le redécoupage des zones considèrent que la dimension géographique de la zone 4 constitue un handicap sérieux au développement des activités à cause des longues distances qui séparent les pays membres. La proposition consistait à scinder la zone en plus petites unités de sorte à faciliter les échanges sportifs.

A ALGER, Les Ministres et chefs de délégation de la zone 4 se sont réunis et ont estimé qu'il n'était pas indiqué de parler de l'éclatement, mais plutôt des voies d'approche pour consolider la zone et redynamiser ses actions. Au demeurant, il a été souligné que la zone 4 constitue un cadre qui répond aux objectifs d'unité sous-régionale, cultivée par les chefs d'Etats de l'Afrique Centrale. Décision fut donc prise de réfléchir sur la consolidation de la zone et de formuler des propositions concrètes à l'occasion de la prochaine conférence de la zone prévue à Brazzaville en 1987. Après l'adoption de l'ordre du jour, les points d'ordre général ont été débattus en séance plénière; les thèmes à caractère politique et technique furent soumis respectivement aux commissions Ministérielle et technique. Les tâches ont été réparties comme suit :

1. Commission Ministérielle (Ministres et Chefs de délégation)

- Réforme des structures
- Organigramme du Secrétariat Général
- Charte du Sport en Afrique
- Sport et discrimination raciale
- Vingtième Anniversaire du CSSA
- Dates et lieu de la 12<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale.

2. Commission technique

- problématique du Sponsoring en Afrique
- Manifeste sur le nouvel ordre sportif international
- Sport et violence
- Programme d'actions et budget pour les exercices 1986/1988.

D. CONCLUSIONS DES DEBATS

1. Reforme des structures et organigramme du Secrétariat Général

Comme indiqué dans l'introduction, la reconnaissance du CSSA par l'OUA comme organisme intergouvernemental spécialisé en matière des sports ainsi/<sup>que</sup> l'existence des confédérations sportives et des comités nationaux olympiques, ont, exigé une reconsidération des structures du Mouvement Sportif Africain pour mieux répondre aux missions établies à la création du CSSA.

D'une part, le CSSA était dirigé par les personnes ne jouissant pas de rang politique alors que devenu un organisme intergouvernemental, d'autre part les confédérations sportives et les comités nationaux olympiques agissaient sans concertation avec le CSSA. Cet état de choses a amené la 10ème session de l'Assemblée Générale du CSSA à mettre les Ministres de la Jeunesse et des Sports à la tête du CSSA et à reprendre les confédérations et les comités olympiques au sein du Mouvement Sportif Africain en qualité de composantes qui sont soumises à la supervision de l'organisme continental mandaté par l'OUA.

La 11ème session qui s'est tenue à ALGER a eu à parachever la réforme commencée en procédant à la répartition des fonctions composantes du Mouvement Sportif Africain comme suit :

- Le CSSA, en tant qu'organe intergouvernemental agissant sous le compte de l'OUA assume la fonction de coordination générale du Mouvement Sportif Africain, dont il trace la politique générale;
  - L'ACNOA, en tant que branche africaine du Mouvement Olympique International assume la fonction olympique de promotion et de formation; tandis que l'UCSA est chargé de l'organisation matérielle des compétitions sportives.
- C'est dire donc que l'ACNOA et l'UCSA se chargeront de traduire en actes concrets les orientations politiques énoncées par le CSSA.

En arrière plan, les zones de développement interviennent, en tant que structures d'accueil devant prolonger l'action des trois entités sur le terrain à partir d'un programme d'animation concertée. Cela signifie que chaque fois que l'une quelconque des composantes réalisera une action quelconque, ce sera pour le compte du CSSA et les Zones de développement ne sont moins que les structures de travail du CSSA.

Les fonctions ainsi définies ont été notifiées dans les statuts et règlements régissant le Conseil Supérieur du Sport en Afrique. Dans ce même esprit, l'organigramme du secrétariat a été révisé. Dorénavant, le Secrétariat Général est commun à ces trois entités et le Secrétaire Général, aidé des représentants de l'ACNOA et l'UCSA gèrent séparément le patrimoine constitué par les contributions du CSSA, de l'ACNOA et de l'UCSA.

## 2. Charte du Sport Africain

Considérant que le sport est devenu de nos jours un phénomène social contribuant tant à la formation et à l'épanouissement de l'homme et de la société; fort des expériences des 20 années d'existence du CSSA et s'inspirant l'importance que lui accorde le monde en général eu égard à ses apports positifs à l'homme, le CSSA a voulu mettre à jour un document de référence qui trace les lignes directrices à partir duquel les programmes futurs devront être établis. La charte du Sport Africain est un guide qui reprend des indications utiles embrassant tous les secteurs de la vie sportive et socio-politique en Afrique. Elle s'inspire des thèmes essentiels qui ont retenu l'attention du CSSA depuis sa création et en tire des indications pour les actions d'avenir. Désormais toutes les interventions du CSSA devront prendre référence sur cette charte adoptée par la 11ème Session d'ALGER.

## 3. Sport et discrimination raciale

Depuis ces derniers temps, la lutte contre l'apartheid dans le sport est devenu l'une des préoccupations majeures du Conseil Supérieur du Sport en Afrique. Les efforts connaissent déjà quelques succès. Nous citerons notamment la protestation vigoureuse contre la tournée que le RUGBY FOOTBALL de la Nouvelle Zélande se proposait d'effectuer en Afrique du Sud en 1984. Cette tournée n'a pas eu lieu suite aux efforts conjoints du CSSA et des différents mouvements anti-apartheid, lesquels efforts ont amené la cour de WELINGTON à l'annuler par un arrêt. Dans le même esprit, le CSSA a protesté contre l'organisation du Grand Prix d'Afrique du Sud que la FISA se proposait d'organiser le 19 octobre 1985 à KYALAMI. Cette manifestation a quand même eu lieu, mais sans le succès escompté, ce qui a déterminé ses promoteurs à annuler la 2ème édition qui était prévue en mars 1986.

Les assises d'ALGER, ont réaffirmé notre ferme détermination de poursuivre la lutte aux côtés de tous les hommes de bonne volonté jusqu'à ce que l'Afrique du Sud renonce à sa politique unique de développement séparé des races. A ce titre, l'Assemblée Générale d'ALGER a lancé un appel à tous les pays africains pour ratifier la convention contre l'apartheid dans le sport, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de sa 39ème session.

## 4. 20ème Anniversaire du CSSA et dates de la 12ème Assemblée Générale

Après 20 ans de création du CSSA, l'occasion était indiquée de saluer les réalisations déjà opérées et surtout de marquer d'une pierre blanche l'acte politique posé par les fondateurs du CSSA le 14 décembre 1986. C'est pourquoi le Comité Exécutif réuni en Août 1986 à YAOUNDE a décidé de commémorer les 20 ans d'existence de cet organisme continental en marge de sa 11ème session qui, elle-même, constitue le prolongement d'un tournant décisif caractérisé par de profondes transformations du Mouvement Sportif Africain débutées en 1983.

Au programme figurait un grand tournoi de Football qui devait être organisé par la Confédération Africaine de Football (CAF); un cross populaire à travers la ville d'ALGER ainsi qu'une table ronde sur le thème "Sport et Apartheid". Seuls les deux dernières opérations ont pu être organisées. Le tournoi de Football n'a pas eu lieu suite à la défaillance de la CAF qui n'a pas apprêté les équipes en temps utiles. Nous avons pu assister seulement à deux rencontres qui ont opposé les sélections algérienne et sénégalaise et qui se sont déroulées en matchs aller-retour.

S'agissant du lieu et de la date de la 12ème session du CSSA, l'Assemblée Générale d'ALGER s'est prononcée en faveur du NIGERIA (qui avait posé sa candidature) contre le CAMEROUN qui avait été proposé par le Secrétariat Général du CSSA, modalité qui n'est pas conforme aux statuts. Les prochaines assises se tiendront à LAGOS en décembre 1987.

##### 5. Problématique du Sponsoring en Afrique

Le Sport est devenu un phénomène social qui retient autant d'attention que toute activité humaine. Comme toute activité humaine, il exige un champ de concrétisation qui réfère nécessairement à son financement, tant est-il vrai qu'il mobilise des frais importants pour son organisation.

Depuis une vingtaine d'années et compte tenu des difficultés réelles connues tant par les Etats que par les privés pour l'organisation régulière et consistante des activités sportives, le sponsoring est apparu comme une voie indiquée pour pourvoir au problème de financement du Sport. Cette modalité a trouvé origine dans les milieux d'affaires qui, après examen, en ont reconnu l'aspect commercial. Le Sponsoring est donc basé sur un compromis entre le Sponsor et l'organisateur des Jeux. Le premier offre les frais d'organisation, le second garantit une publicité aussi large que possible des articles commerciaux du Sponsor. Seulement, cela exige de l'organisateur l'existence de dispositifs techniques pour assurer une couverture très vaste par les médias. C'est pourquoi cette modalité se trouve être d'application facile dans les pays industrialisés et difficile à exploiter dans les pays en voie de développement qui vivent de réels problèmes d'ordre infrastructurel.

Par ailleurs, le sponsoring peut comporter des risques pouvant aboutir à la dénaturation du sport ou entâcher ses objectifs au profit du sponsor. Aussi, après avoir examiné les avantages et les risques contenus dans cette problématique, les assises d'ALGER ont donné mandat au Secrétaire Général du CSSA d'organiser, avec le concours des spécialistes africains en marketing sportif en mai 1987 à ABIDJAN (Côte d'Ivoire) un colloque avec les bailleurs de fonds et opérateurs sportifs à l'effet de définir une voie africaine qui tienne compte de la spécificité africaine tant au niveau des objectifs fondamentaux du CSSA qu'à celui de la conjoncture économique du continent.

## 6. Manifeste pour un nouvel ordre sportif international

Jusqu'aujourd'hui, l'Afrique est quasiment absente dans les instances sportives internationales et organismes spécialisés. Cette faible représentation qui est tributaire du déséquilibre économique et du statut de membres fondateurs a pour conséquence la prise de décision qui privilégient plutôt les pays nantis aux dépens des nations en voie de développement. C'est ainsi que l'on observe des distorsions significatives dans l'élaboration des programmes de développement sportifs; la participation aux importantes compétitions internationales où l'Afrique se voit octroyé un faible effectif; la codification des disciplines sportives qui ne tient pas compte des possibilités techniques du continent et met à l'écart du Concert olympique les épreuves typiquement africaines.

Les assises d'ALGER ont trouvé que pour faire entendre notre voix et ainsi résorber le décalage qui ne cesse de s'amplifier, il importe de rehausser notre crédibilité tant au niveau du fonctionnement de nos structures qu'à celui des programmes arrêtés. Il a été en effet noté que sur le plan organisationnel et fonctionnel, il subsiste des contradictions au sein de nos organismes sportifs spécialisés, lesquelles contradictions concourent à l'asphyxie du Sport Africain. Aussi, nous avons pensé qu'il était impératif de procéder à une vaste révision de ces organismes aux fins d'en harmoniser les modalités d'action, la réforme des structures (harmonisation des interventions du CSSA - ACNOA - UCCS) en étant un début concret.

Les assises d'ALGER ont également noté qu'il fallait revoir le système de planification des manifestations sportives officielles de sorte à faciliter le respect des calendriers sportifs arrêtés par chaque confédération sportive. Cette planification doit se conformer aux échéances mondiales et aux principes de la préparation, notamment par la programmation des compétitions africaines au moins une année avant les phases finales mondiales, car souvent l'inadéquation des rencontres africaines avec les compétitions internationales officielles réduit sensiblement le temps de préparation des sportifs africains avec comme conséquence la faible performance en dépit d'aptitudes réelles dont ils sont dotés. Ici il y a lieu de souligner que la qualité des performances des athlètes conditionne en grande partie la crédibilité des continents et donc la représentation au sein des organismes sportifs internationaux.

Un appel a en outre été adressé à tous les pays membres pour honorer les engagements pris, notamment dans l'organisation des activités et dans la participation aux programmes africains et internationaux. Un nouvel ordre sportif donnant à l'Afrique une place honorable sur l'arène sportive internationale n'est fonction que de son degré de crédibilité dont il faut d'abord assurer la transparence.

## 7. Sport et Violence

La violence dans le sport est un problème d'actualité qui est au centre des préoccupations des institutions concernées par l'Education dont notamment les institutions gouvernementales et non gouvernementales, les fédérations et confédérations sportives, les parents et Educateurs. Les actes de violence dans le sport atteignent actuellement des proportions alarmantes qui n'autorisent personne à être indifférent à ce fléau qui pèse non seulement sur l'éthique du sport et sur ses finalités, mais aussi compromet les fondements même de l'UNITE AFRICAINE, alors que le Sport se veut facteur de compréhension mutuelle et de rapprochement des peuples.

Les assises d'ALGER ont eu à examiner aussi profondément que possible les causes de cette recrudescence des scènes et actes de violence sur les Stades et à formuler quelques propositions visant à en atténuer l'ampleur ou tout au moins les ramener dans les limites socialement tolérables.

A cet effet, une série de mesures qui vont de la prévention à la sanction punitive ont été inventoriées. Il s'agira en matière de prévention de mener une campagne d'éducation, d'information et de sensibilisation du public et des dirigeants aux vertus éducatives du sport par le biais notamment des séminaires, tables rondes et des médias. Il s'agira également de procéder à la formation technique des officiels (arbitres et journalistes sportifs) ainsi qu'au renforcement des mesures de sécurité (service d'ordre et grille de protection).

Concernant les mesures répressives, nous avons pensé aux actions suivantes :

- Condamner sans équivoque les tricheurs et les excités;
- Appliquer des sanctions conséquentes aux arbitres et officiels coupables des fautes d'arbitrage;
- Suspendre les clubs et stades récidivistes etc...

La 11ème session, reconnaissant la complexité du problème, a fait un appel aux pays membres pour ne ménager aucun effort pour entreprendre toute action visant à décourager ce fléau qui, hier considéré comme un fait d'intérêt accessoire, déferle aujourd'hui comme un raz-de-marée sur le continent africain.

.../...

### 8. Budgets pour les exercices 1986/87 et 1987/88

Avant de parler du budget tel qu'adopté par la 11ème Session de l'Assemblée Générale du CSSA, il importe d'évoquer le problème financier tel que vécu par l'organisme continental.

Pour l'aboutissement de ses programmes, le CSSA tire ses ressources essentiellement des subventions de l'OUA, des organismes et pays amis étrangers, des pourcentages des manifestations sportives africaines, mais pour une part très importante, ces ressources proviennent des cotisations des pays membres. Il se trouve malheureusement que les cotisations ne sont pas en totalité versées, beaucoup de pays membres accusant des arriérés de plusieurs années. A ce titre et jusqu'à la tenue de la 11ème session, nous avons relevé que sur 49 membres, seuls 12 pays dont le Rwanda s'étaient acquittés de leurs obligations financières. Il en résulte que le CSSA connaît des difficultés financières chroniques et que partant il ne s'acquitte pas correctement des missions qui lui sont dévolues.

Aussi, la 11ème Session a insisté sur la nécessité de régulariser la situation, sous peine d'appliquer des clauses contenues dans les statuts et qui sont en rapport avec la suspension et l'interdiction de prendre part aux Jeux Africains. D'jà pour les Jeux prévus à NAIROBI en août 1987, mandat a été donné au Secrétaire Général d'informer officiellement les pays qui accusent des arriérés de plus de deux exercices qu'interdiction leur sera faite d'y participer si d'ici là ils n'auront pas régularisé la situation.

Ce faisant, il a été relevé que quand bien même les pays venaient à s'acquitter de leurs cotisations, l'évolution du Mouvement Sportif Africain dont la conséquence évidente est l'accroissement de l'importance de ses actions, exige de nouvelles sources de financement de ses programmes. Aussi il a été recommandé au Secrétaire Général du CSSA de nouer des contacts avec l'UNESCO pour une intervention dans les programmes de formation des cadres; à l'UCSA d'inviter ses confédérations à consentir une ristourne de 3% sur les recettes des finales et des grands événements qu'elles organisent sur le continent et d'organiser une journée dite du Sport Africain consistant en des manifestations sportives organisées dans les différents pays membres et dont le produit sera versé, à concurrence de 50%, à la trésorerie du CSSA.

Les assises d'ALGER ont également trouvé indiqué d'entreprendre des consultations auprès des fabricants d'équipement et de matériels sportifs ainsi que des milieux d'affaires en vue de la création en Afrique de maisons du Sport Africain qui seraient chargées de commercialiser selon les modalités à négocier avec les Etats membres, les matériels et articles sportifs. Cette stratégie permettrait aux athlètes africains d'avoir du matériel sportif à un prix abordable et au CSSA d'étoffer sa caisse.

Telles sont, à titre indicatif, les modalités que le Secrétaire Général devra concrétiser en vue de l'amélioration de l'avis du Conseil Supérieur du Sport en Afrique.

S'agissant du budget pour les exercices 1986/1987, nous avons noté et regretté la part importante accordée au fonctionnement administratif, le secteur relatif au développement sportif ne bénéficiant que d'une faible attention. Les chiffres présentés par le Secrétariat s'expliquent certes, mais recommandation a été faite de comprimer déjà là où cela est possible en faveur des programmes de développement et à l'avenir de prévoir un budget qui privilégie davantage ce secteur, même s'il fallait réduire l'effectif du personnel.

#### 9. Programme d'actions pour les exercices 1987 et 1988

Au sujet du plan d'actions, nous distinguons les programmes de Développement et d'Animation assurés directement par le Secrétariat Général du CSSA ainsi que les actions de formation et de compétitions sportives que l'ACNOA et l'UCSA sont appelés à organiser en tant que composantes du Mouvement Sportif Africain opérant sur le terrain.

En ce qui concerne le "Développement et l'Animation, les thèmes retenus et échelonnés sur les deux exercices sont les suivants :

- Séminaire des Secrétaires Généraux des zones de développement sportifs sur l'organisation et le fonctionnement des zones en février 1987.
- Colloque sur le thème "Retombées économiques du Spectacle Sportif en mars 1987. Ce colloque réunira les Secrétaires Généraux des zones, l'ACNOA, l'UCSA, les spécialistes en marketing sportif et les bailleurs de fond en vue d'arrêter une stratégie nouvelle en matière du sponsoring en Afrique.

#### - Semaine du fair-play en avril 1987

Ce programme se situe dans le cadre des actions à entreprendre pour la lutte contre la violence. A cette occasion, il sera organisé, dans tous les Etats Membres, des manifestations sportives dénommées "Trophée du Fair-Play" à l'issue desquelles récompenses seront données aux athlètes, dirigeants, arbitres, juges, officiels et journalistes qui se seront distingués par le FAIR-PLAY.

#### - Symposium sur le thème :

"Pour une stratégie d'action concertée en matière de lutte contre l'apartheid en mai 1987 à HARARE (ZIMBABWE). Y seront conviés tous les mouvements anti-apartheid du Monde et les composantes du Mouvement Sportif Africain (CSSA - ACNOA - UCSA).

S'agissant des compétitions, une réunion regroupera les Secrétaires Généraux des Confédérations sportives africaines à NAIROBI en janvier 1987 pour harmoniser le programme des manifestations sportives à venir. Mais d'ores et déjà, quelques programmes sont retenus. Nous citerons notamment les 3èmes Jeux de l'Afrique Centrale prévus à BRAZZAVILLE en avril 1987; le stage préparatoire aux 4èmes Jeux Africains d'Athlétisme ainsi que la tenue des Jeux Africains (toutes disciplines confondues) à NAIROBI du 01 au 12 Août 1987.

L'année 1988, en plus des compétitions sportives que les confédérations établiront lors de leur réunion de janvier 1987 ainsi que des activités d'animation que le CSSA communiquera en temps utile, sera occupée essentiellement par les séminaires et stages de formations des cadres administratifs des Ministères, des fédérations et des comités nationaux olympiques.

Outre les thèmes étudiés en commissions et dont nous venons de développer les conclusions essentielles, la plénière a eu à examiner d'autres points non moins importants :

- Communication sur l'état des préparatifs des Jeux Africains

Le représentant de la République du KENYA a présenté une description succincte sur la préparation des 4èmes Jeux Africains. L'Assemblée Générale du CSSA a marqué sa satisfaction devant les efforts consentis par le KENYA pour faire des Jeux de NAIROBI une rencontre de très haut niveau. Compte tenu des moyens importants afférents à l'organisation de pareilles manifestations, la plénière a demandé au Secrétaire Général Adjoint de l'OUA, le Dr NSANZIMANA Sylvestre, de bien vouloir intercéder auprès de l'organisme patronal en vue de la dotation d'un appui financier à la République du KENYA. Dérogation a été par ailleurs faite à l'interdiction de la publicité du tabac et de l'alcool pour permettre au KENYA de rassembler les fonds nécessaires à l'organisation des Jeux.

- Reconnaissance de trois nouvelles confédérations :

Sur recommandation de l'UCSA, trois nouvelles confédérations furent reconnues, à savoir les confédérations du sport de BOULES, de RUGBY et du sport pour TOUS. La Confédération africaine de Golf quant à elle a bénéficié d'une reconnaissance provisoire en attendant qu'elle réunisse le nombre de membres fondateurs exigés.

- Président d'honneur du C.S.S.A.

Le titre de Président d'Honneur du CSSA a été attribué au Dr Abraham ORDIA, originaire du NIGERIA et qui fut président du CSSA depuis sa création en 1966 jusqu'en 1983, au moment du début de la réforme des Structures. C'est cette année en effet que le CSSA a décidé de mettre à sa tête des personnalités jouissant de rang politique. Le Dr Ordia dut alors céder la place à Mr KABORA Ministre Burkinabais de la Jeunesse et des Sports.

Eu égard à la façon dont il a dirigé le CSSA pendant 17 ans, la 11ème session de l'Assemblée Générale a trouvé indiqué de la remercier en lui décernant le titre de Président d'Honneur du CSSA étant entendu que les droits et devoirs devront être établis sans tarder par le Comité Exécutif.

### C O N C L U S I O N S

La 11ème session de l'Assemblée Générale tenue à ALGER du 12 au 14 décembre 1986 a eu à examiner beaucoup de points importants. Parmi les plus marquants, nous citerons l'achèvement de la Réforme des structures commencées en 1983 ainsi que la question financière qui a toujours été la bête noire de cette organisation continentale.

En matière de structures, nous noterons à titre de rappel que la session de 1983 avait jeté les premières bases de la réforme en mettant à la tête du CSSA les personnalités jouissant d'un rang politique et en réorganisant le Mouvement Sportif Africain. L'ACNOA et l'UCSA qui jusque là opéraient en relation directe avec les organismes internationaux correspondants se sont vus repris au sein du CSSA comme composantes du Mouvement Sportif Africain devant oeuvrer de concert en vue de la promotion concertée du Sport en Afrique.

Cet événement marquant de l'histoire du Sport en Afrique devait être parachevée par la 11ème Session tenue à ALGER. C'est là un effet que la répartition des tâches entre le CSSA, l'ACNOA et l'UCSA fut opérée.

Rappelons à ce titre que le CSSA, en tant qu'organe suprême de coordination de l'action concertée des chefs d'ETATS AFRICAINS, a la mission de supervision et d'animation du Mouvement Sportif Africain. L'ACNOA et l'UCSA sont chargés de mettre en exécution la politique générale tracée par le CSSA.

S'agissant de la question financière, la 11ème session a permis de dégager une conscience étendue à tous les Etats membres présents en vue de la nécessité de s'acquitter des obligations financières en versant régulièrement les cotisations. La survie de l'organisme qui se concrétise à travers les réalisations est nécessairement liée au patrimoine constitué pour une large mesure par la contribution de ses membres. Ce faisant et compte tenu de l'évolution du Mouvement Sportif Africain, il s'est avéré indispensable de trouver d'autres sources de financement. C'est à ce titre qu'il a été demandé aux Confédérations de verser au CSSA un pourcentage sur les grandes manifestations organisées. De même, l'ACNOA et l'UCSA seront mis à contribution à travers le financement accordé par les organismes internationales de même vocation.

---